Ecole : .....
Commune : .....
Circonscription : .....

DELIBERATION du CONSEIL d' ECOLE
réuni le / /

Les 21 suppressions de postes spécialisés E et G dans le département des Landes priveront des centaines d'élèves d'aide spécialisée, et de nombreuses écoles de toute intervention de maîtres spécialisés. Cette mesure conduira à terme à la suppression des RASED.

Des 48 postes E et G, il ne restera que 27 postes soit une perte de 56 %. Le nombre de psychologues scolaires serait juste maintenu alors que 287 élèves supplémentaires sont attendus dans les Landes.

Comme les représentants des personnels, les représentants des parents d'élèves, les représentants des DDEN et les représentants des maires qui ont demandé de conserver ces postes lors du CDEN du 17 février 2012, le Conseil d'école de …… réuni le / / exige l'abandon de la suppression des 21 postes E et G dans notre département.
Il demande l'ouverture immédiate de discussions sur le devenir et le développement des Réseaux d' Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.

Nom	Qualité	Signature